

Juin - Juillet - Août 2021

Les Infos de MARSAC-SUR-DON



02 40 87 54 77



info@mairie-marsacsurdon.fr



www.mairie-marsacsurdon.fr



Sommaire

- 2 Editorial du maire
- 3 Informations municipales
- 5 Conseils municipaux
- 7 Expression de la liste minoritaire
- 8 Projets en cours
- 9 Vie de la commune
 - 10 Les brèves
 - 12 Vie associative, culturelle et sportive
 - 13 Le CCAS
- 14 Ecoles
- 18 Associations de parents et petite enfance
- 19 Vie associative
- 20 Intercommunalité
- 24 Infos diverses

Publication

Directeur de publication
Hervé de TROGOFF

Commission Communication
Géraldine PINSON-LERAY, Gilles
COUROUSSE, Dominique POUPARD,
Julie DELORME, Nathalie FIOT, Karen
SALMON & Christian LE CALOCH

Mise en page et production
mbg ouest.com

Impression Responsable
et Climatiquement Neutre



Éditorial

du maire

Très chers marsacais,

Après une période de pandémie, grave et longue, qui a touché tous les habitants de notre belle commune ; voici arrivé le temps de la reprise de nos activités habituelles. Comme il est bon de pouvoir se retrouver, parler ensemble, rire ensemble des événements quotidiens, célébrer enfin tout ce que nous avons l'habitude de fêter, les mariages, les naissances, les vacances ; je vous souhaite à tous un excellent retour à la vie « normale », même si les précautions doivent encore demeurer et être respectées pour le bien de tous et la santé de chacun.



Pendant 7 mois, depuis octobre dernier, la vie municipale s'est poursuivie, malgré l'absence répétée de plusieurs membres du Conseil ; tout en respectant les conditions nécessaires de sécurité sanitaire, et avec l'approbation des services préfectoraux, nous avons voté de nombreux projets dont vous verrez l'aboutissement avant la fin de l'année, permettant d'améliorer sensiblement les services rendus par la commune à nos concitoyens. L'excédent budgétaire lié aux moindres dépenses de fonctionnement en 2020, et un emprunt de 300 000 euros, nous permettent de réaliser un programme d'investissement ambitieux de près de 800 000 euros.

L'équité indispensable entre nos concitoyens, ne doit pas être confondue avec la solidarité, et il ne nous semble pas raisonnable de ne pas respecter ce principe d'équité dans nos décisions concernant la prise en charge de certains frais d'installation.

La solidarité de nos concitoyens s'est merveilleusement bien exprimée lors de l'incendie d'une maison, et je vous en remercie infiniment.

Nous avons, à deux reprises, voté pour que la carrière du Tahun retrouve une exploitation raisonnée, seule garante de la sécurité des lieux ; sachez que plus de 700 procès-verbaux ont été dressés par les gendarmes pendant l'été 2020, pour des stationnements illégaux et dangereux, empêchant le passage des camions de pompiers ...

Après de longues discussions et demandes répétées auprès des services de vaccination à Chateaubriant, plus de 150 personnes ont été vaccinées tant à Chateaubriant qu'à Derval et nous sommes heureux de savoir que les personnes les plus fragiles sont maintenant protégées.

Nos prochains travaux vont maintenant porter sur l'aménagement de la maison médicale, puis la micro-crèche, et nos prochaines réflexions vont toucher le tourisme, avec le parcours de la Pierre Bleue, l'aménagement du site de la Roche, les chemins de pèlerinage, et les parcours liés au petit patrimoine dans la Commune.

Nous travaillons tous les jours à l'amélioration continue de la vie de nos concitoyens, en respectant ces principes d'équité, de solidarité, de sécurité, sans créer de charges financières nouvelles pour chacun d'entre vous ; soyez assurés que c'est là notre seule motivation quotidienne.

Bon retour à la vie !!

Le Maire,
Hervé de Trogoff



État civil



du 1^{er} janvier au 31 mai 2021

Naissances



DELORME Kelya Lydia Rose	11 janvier
GARAUD Julia	17 mars
PROVOST Tommy Patrice Serge	30 mars
JOHANSEN Hanaé Marie Maï	21 avril

PACS



CADOREL Nicolas & RIGAULT Elodie	17 février
----------------------------------	------------

Décès



DRUX Jean, 89 ans	23 janvier
TARDIVEL Eugène, 87 ans	27 janvier
BIZEUL Shanna, 6 ans	9 février
JARRY Malone Elyo Odin, 3 mois	17 mars
BERNIER Vianney Marcel Armand, 59 ans	10 avril
BRIAND Yves François Marie Joseph, 92 ans	7 mai
FOSSÉ Jean-Yves, 66 ans	24 mai



Permis de construire

délivrés en 2021

Numéro	Bénéficiaire
PC 044 091 20 C 1018	GAEC LEVESQUE La Portais Refus
PC 044 091 20 C 1019	EARL Des Sources M. MUSTIERE Gildas Fouy
PC 044 091 20 C 1020	M. DROUAUD Fabien M ^{me} AMELOT Myrène 6, Le Pré Rocher
PC 044 091 20 C 1021	M. FOUCHER Stanislas M ^{me} ARON Elodie 4, Route du Verger
PC 044 091 21 C 1002	M. ROBIN Pascal 16, Le Verger
PD 044 091 21 C 5001	M. DUFRESNE Camille M. DUFRESNE Roger 1, Rue Jean Mermoz
PC 044 091 21 C 1003	M. DESMOULINS Steven M ^{me} BOURSEAU Mathilde 19, La Calvernais
PC 044 091 21 C 1005	Commune de MARSAC ^{SI} DON M. de TROGOFF Hervé 18, Rue Isaïe Rabu





Quelques règles d'urbanisme à connaître

Afin de vous aider dans vos démarches, vous trouverez ci-dessous le tableau synthétique des différentes situations dans lesquelles il est nécessaire de choisir entre permis de construire ou déclaration de travaux:

Autorisations nécessaires ou non

Nature des travaux ou des constructions	Permis de construire	Demande de travaux	Absence de formalité
Construction nouvelle	Plus de 20 ou 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ²	Jusqu'à 5 m ²
Aménagements intérieurs	Création ou augmentation de la surface d'habitation de plus de 20 ou 40 m ²	Création d'un espace supplémentaire de moins de 20 ou 40 m ²	Jusqu'à 5 m ²
Changement de destination d'un bâtiment	Si modification de la structure porteuse et de la façade	Autres modifications même sans travaux	–
Modification extérieure du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux) Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle Changer des volets (matériau, forme ou couleur) Changer la toiture 	–	Déclaration de Travaux obligatoire	–
Travaux d'agrandissement (inférieur à 30 % de la construction existante)	Plus de 20 ou 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ²	Jusqu'à 5 m ²
Abri de jardin	Plus de 20 ou 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ²	Jusqu'à 5 m ²
Barbecue	–	Si plus de 5 m ² d'emprise au sol	Jusqu'à 5 m ² d'emprise au sol
Clôture (limité à 1m80 dans le PLU avec obligation de muret de 80 cm max en alignement en zone U)	–	Déclaration de Travaux obligatoire	–
Garage	Plus de 20 ou 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ²	–
Habitation légère de loisir (chalet, yourte si autorisé dans PLU)	Plus de 35 m ² de surface de plancher	Jusqu'à 35 m ² de surface de plancher	–
Modulaire sur plot	Plus de 20 ou 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ²	–
Piscine extérieure	Bassin de plus de 100 m ² et couverture de plus de 1,80 m de hauteur	Bassin entre 10 et 100 m ² et couverture de moins de 1,80 m de hauteur	Bassin inférieur ou égal à 10 m ²
Ravalement	–	Déclaration de travaux obligatoire	–
Eolienne, statues, monuments, œuvres d'art	Hauteur égale ou supérieure à 12 m et plus de 40 m ³ de volume	Moins de 12 m de hauteur et de 40 m ³ de volume	–
Terrasse de plus de 60cm de hauteur avec couverture ou auvent	Plus de 20 ou 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ²	Jusqu'à 5 m ²
Véranda	Plus de 20 ou 40 m ²	Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 ou 40 m ²	Jusqu'à 5 m ²



Décisions du 22 janvier 2021

Le Conseil Municipal :

- Accepte, à l'unanimité, l'opération d'extension de l'école publique par une construction industrialisée pour un coût estimé à 140 000€ HT et autorise M. le maire à déposer les dossiers de subventions suivants :
 - Dotation d'équipement aux territoires ruraux 2021 : 42 000 € ;
 - Pacte régional pour la ruralité du Conseil Régional des Pays de la Loire : 14 000 € ;
 - Fond école dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 du Conseil Départemental : 56 000 €.
- Accepte, à l'unanimité, l'opération de rénovation du terrain d'honneur en gazon naturel pour un coût estimé à 74 985,05€ HT (89 982,06€ TTC) et autorise M. Le Maire à déposer le dossier de subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur auprès de la FFF (16.496,71 €).
- Accepte, à l'unanimité, l'opération de création du bâtiment d'accueil périscolaire pour un coût estimé à 70 000€ HT et autorise M. Le Maire à déposer un dossier de subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) 2021 (14 000 €).
- Décide de confier, à l'unanimité, la restauration des registres Etat Civil (naissances de 1923 à 1932, naissances de 1933 à 1942, naissances de 1934 à 1952) à la société SEDI Équipement et autorise M. Le Maire à solliciter une subvention auprès des archives départementales pour la restauration de ces registres.
- Autorise, à l'unanimité, M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZN n° 34 sis « Les Crocs » d'une contenance totale de 17 080m² en zonage 2AU du Plan local d'Urbanisme pour un prix maximum de 170 000€ dans le cadre du projet de création d'un lotissement.



Décisions du 26 février 2021

Le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, de reconduire les taux de fiscalité 2020 en intégrant au taux communal TFPB 2020 la majoration du taux départemental de TFPB 2020 (15%), soit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,31 % ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,10 %.
- Approuve, à l'unanimité, les résultats de l'exercice 2020 ;
- Approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour 1 092 020,00 € ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour 824 892,31 €.
- Approuve, à l'unanimité, le budget assainissement 2021 comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour 42 337,60 € ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour 188 588,95 €.
- Approuve, à l'unanimité, le budget Auberge de la Roche 2021 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour 21 647,87 € ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour 21 717,96 €.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer, avec effet au 1^{er} mars 2021 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :
 - M^{me} Karen Salmon, conseillère municipale déléguée à l'adolescence par arrêté municipal 67/20 en date du 4 juin 2020 ;
 - M. Gérard Rouillon, conseiller municipal délégué au suivi de travaux des bâtiments communaux par arrêté municipal 37/21 en date du 26 février 2021 ;
 et ce au taux de 8,76 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant annuel de 4 088,53 €. Cette indemnité sera versée mensuellement.
- Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à engager les démarches nécessaires au projet de location des bâtiments de l'école S^t Leger, route de Vay, ainsi que des parcelles cadastrées ZN19, B225, B1477, B1479 afin d'y accueillir une maison médicale et à signer le bail.
- Décide, à l'unanimité, d'annuler le loyer commercial de l'Auberge de la Roche du 1^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021.
- Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer le contrat avec la société SMA NETAGIS ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération pour une redevance annuelle de 655,43 € HT soit 786,52 € TTC (soit 3% de la redevance totale) qui pourra être reconduite 1 fois pour une durée de 12 mois, de façon tacite soit jusqu'au 31 décembre 2022.

- Décide, à l'unanimité, la suppression de l'emploi d'Adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires au service administratif et la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 20h30 heures hebdomadaires au service administratif à compter du 1er mars 2021 ceci afin de permettre à l'agent d'accueil de disposer de temps hors période d'ouverture de la mairie pour assurer le suivi administratif de l'état civil.
- Approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes ainsi que la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo-Pays de Retz.
- Fixe, à l'unanimité, les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :
 - les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants) ;
 - les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 29/04/2021.
- Accepte, à l'unanimité, l'installation par le GAEC du Souchay d'un système de passage type canadien sur une partie de la parcelle ZA 16 afin de permettre le passage des bovins de manière autonome entre les parcelles ZA 30 et ZA 15 et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette occupation du domaine privé de la commune et notamment la convention y afférant.
- Accepte, à l'unanimité, l'opération d'extension de l'école publique par une construction industrialisée pour un coût estimé à 159 423,20 € HT et autorise M. le maire à déposer les dossiers de subventions suivants :
 - Dotation d'équipement aux territoires ruraux 2021 : 47 826,96 € ;
 - Pacte régional pour la ruralité du Conseil Régional des Pays de la Loire : 15 942,32 € ;
 - Fond école dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 du Conseil Départemental : 63 769,28 €.

l'intégralité des comptes-rendus de conseils municipaux est disponible sur le site de la mairie
www.mairie-marsacsurdon.fr



Décisions du 29 avril 2021



Le Conseil Municipal :

- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget principal.
- Approuve, par 15 « pour » et 4 « contre », le compte administratif 2020 du budget communal comme suit :
 - pour la section de fonctionnement : excédent de 420 572,34 € ;
 - pour la section d'investissement : excédent de 824 643,31 €.
- Décide d'affecter les résultats du compte administratif 2020 du budget communal comme suit :
 - une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement R1068 : 350 000 € ;
 - en section de recettes de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte R002 : 70 572,34 € ;
 - en section de recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 : 84 643,41 €.
- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget assainissement.
- Approuve le compte administratif 2020 du budget assainissement et décide d'affecter les résultats comme suit :
 - en section de fonctionnement : -7 087,60 € en report en section dépenses de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte D002 pour 7 087,60 € ;
 - en section d'investissement : 163 588,95 € en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 163 588,95 €.
- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020, budget Auberge.
- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget Auberge et décide d'affecter les résultats comme suit :
 - en section de fonctionnement : 6 017,29 € en report en section dépenses de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte R002 pour 6 017,29 € ;
 - en section de d'investissement : 11 401,10 € en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 11 401,10 €.
- Décide, à l'unanimité, d'annuler à hauteur de 50% les loyers commerciaux de l'Auberge de « La Roche » de février et de mars 2021.
- Approuve, à l'unanimité, les subventions 2021.
- Accepte, à l'unanimité, l'opération de création d'un bâtiment d'accueil périscolaire pour un coût estimé à 103 560 € HT et autorise M. le maire à déposer le dossier de subvention suivant :
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 : 82 848 €.
- Décide d'attribuer, à l'unanimité, le montant maximum de l'indemnité de gardiennage de l'église soit 120,97 € pour 2021.

- Approuve, à l'unanimité, la convention avec l'Ogec St Léger d'une durée de 5 ans avec prise d'effet au 1er janvier 2022 pour la prise en charge du forfait communal soit par élève 600,64 €.
- Approuve, par 13 voix « pour », 2 « absentions » et 4 « contre » le projet établi par le SYDELA pour l'extension du réseau de distribution d'électricité au lieudit « 6, le Pré Rocher » et autorise M. Le Maire à émettre un titre de recette correspondant à cette dépense se montant à 10 254,10 € HT.
- Autorise, à l'unanimité, l'adhésion à l'association « Les Chemins du Mont Saint Michel » pour une durée de 3 ans, pour un coût annuel de 100€
- Décide, par 14 « pour » et 4 « contre » de prendre en charge à 50% le coût de destruction des nids de frelons selon les modalités suivantes :
 - Plafond : 30 € ;
 - Facture de l'année en cours attestant la destruction du nid de frelons établie par un professionnel qui devra justifier :
 - D'un agrément pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole ;
 - D'une assurance responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits.
 - Titre de propriété ou justificatif d'ayant-droit ;
 - Relevé d'identité bancaire.
- Décide, par 15 voix « pour » et 4 « absentions », de transférer au SYDELA la compétence optionnelle « réseaux et services locaux de communications électroniques » et d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence.
- Emet un avis favorable, par 14 voix « pour », 1 « abstention » et 4 voix « contre », à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la carrière au lieudit « Le Tahun » sur la commune de Guémené-Penfao par la société « Pigeon Carrières ».
- Décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public :
 - Membres titulaires : M^{me} Géraldine PINSON-LERAY, MM Gilles COUROUSSE et Philippe JACQMIN ;
 - Membres suppléants : MM Régis VICET, Michel ROPTIN et Yves TISSOT.
- Décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe d'une gestion déléguée du Service d'Assainissement Collectif du système de Marsac sur Don à une société spécialisée et mandate M. Le Maire à lancer et conduire la procédure de consultation.

EXPRESSION DE LA LISTE MINORITAIRE

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 1 AN ?



Quel bilan peut-on esquisser après un an de fonctionnement de la nouvelle municipalité ? La crise du Covid19 a certainement impacté le fonctionnement de la municipalité et le budget d'investissement n'a été réalisé qu'à 74%, les investissements souhaités par les Marsacais n'ayant pas été engagés. La surprise vient des recettes de fonctionnement provenant en particulier de l'augmentation des recettes fiscales de 5,5%. Avec cette augmentation des recettes combinée à une baisse des charges de 10 % qui pèsent en particulier sur la masse salariale (-15%), c'est à dire sur le personnel municipal, le budget de fonctionnement 2020 s'achève avec un résultat positif de 420 572 €. Cet excédent a été à plus de 83%, affecté pour les investissements futurs et sont venus s'ajouter aux 80 683 € de résultats positifs du budget investissements 2020. La question qui est posée aux Marsacais alors que la capacité d'autofinancement est doublée à 430 000€ par rapport à 2020, quels investissements vont être réalisés dans les mois à venir pour de nouveaux équipements répondant aux attentes et besoins des Marsacais ? De plus, il est regrettable que des projets d'équipements importants ne soient pas prêts dans les cartons de la mairie car ils pourraient être co-financés par le plan de relance gouvernemental. Les élus d'«Une Nouvelle Impulsion pour Marsac sur Don» étaient intervenus dès la deuxième réunion du Conseil Municipal en Juin 2020 pour exhorter la majorité à préparer des projets d'investissement utiles aux Marsacais et pouvant entrer dans le cadre du plan de relance.

Malgré cette situation financière, la majorité n'hésite pas à pressurer les marsacais. Ainsi, alors que la règle veut que cette dépense soit à charge de la commune, un jeune marsacais devra payer l'extension du réseau électrique supérieure à 100 mètres, nécessaire pour raccorder la maison qu'il envisage de rénover. Les élus d'Une Nouvelle Impulsion Pour marsac sur Don et quelques élus de la majorité sont intervenus pour que la municipalité assume ses obligations, sans effet.

Côté environnement, la majorité au Conseil Municipal s'est prononcée à deux reprises favorablement pour la remise en exploitation de la carrière du Tahun, qui va générer des nuisances importantes pour les riverains mais également pour les Marsacais qui subiront les poussières sous les vents dominants, le bruit des explosions et des machines. Il est nécessaire de trouver des solutions pour régler les problèmes de sécurité sur et autour du site de la carrière. Mais la remise en exploitation n'est pas la solution, la circulation importante de camions remplaçant ainsi l'insécurité du site par l'insécurité routière sur des routes qui ne sont pas prévues pour un trafic de plus de 100 camions par jour. Les autres usagers de la route notamment les deux roues dont les cyclistes sportifs qui fréquentent nos routes vallonnées, risquent de désertier le secteur. L'attrait touristique de l'étang de la Roche en sera affecté. Pour plus de détails et sur les propositions des élus d'Une Nouvelle Impulsion pour Marsac sur Don, retrouvez leur intervention en Conseil Municipal sur la page Facebook [@UneNouvelleImpulsionPourMarsacSurDon](#)

Les bâtiments de l'ancienne école « du haut » vont retrouver une nouvelle vie

La municipalité vient de signer un bail de location avec le propriétaire actuel, La Providence, visant à disposer des anciens locaux de l'école privée situés route de Vay.

Il s'agit d'une location avec option d'achat ; le loyer annuel de 8 800 € (733 €/mois) venant en déduction du prix d'achat convenu de 100 000 €. La municipalité dispose ainsi de 5 ans pour se porter acquéreur du bien selon les modalités définies au bail.

Ces bâtiments seront rénovés en vue d'y accueillir la future maison médicale regroupant sur un même site d'une part, le pôle d'infirmières trop à l'étroit dans leur locaux à côté de la mairie et d'autre part des praticiens.

Le projet est à l'étude, une partie des travaux pourrait être réalisée dès l'année prochaine.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce projet attendu par les professionnels de santé et par beaucoup de marsacais.



Travaux dans l'école publique cet été

Comme annoncé dans le dernier flash info, les travaux d'extension de l'école publique vont commencer le 5 juillet et se poursuivre jusqu'à fin octobre. La VRD est confiée à l'entreprise CHARIER et la construction de l'extension à l'entreprise LE GUILLERM.

Le modulaire accueillant actuellement le cycle 2 sera déplacé dans la cour en face du bâtiment actuel et remis en fonction avant la prochaine rentrée ; il sera définitivement démonté fin octobre à la fin du chantier.



Pour des raisons de sécurité, la cour sera partiellement fermée jusqu'à la fin des travaux afin de faciliter la circulation des engins.

L'activité de centre aéré aura lieu cette année exceptionnellement dans les anciens locaux de la halte-garderie au 12 rue Saint Martin du 7 au 30 juillet.

Nous souhaitons de très bonnes vacances à tous les élèves et une bonne rentrée.

Bientôt de nouveaux locaux pour les activités périscolaires

L'association « La Cabane » accueille entre 50 et 60 enfants les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin et le soir ; la demande est croissante chaque année. Les locaux mis à disposition de l'association au 2 rue Prieuré ne permettent plus d'assurer l'accueil de l'ensemble des enfants dans les conditions optimales malgré la mise à disposition ponctuelle de la salle municipale, par ailleurs utilisée en période normale par d'autres associations.



A l'issue de la réflexion menée conjointement avec les responsables de « La Cabane », la municipalité a décidé de réhabiliter les anciens locaux de la halte-garderie et ceux de l'ancien périscolaire situé au 12 rue Saint Martin. Outre le réaménagement complet de l'espace intérieur, les deux bâtiments mis à disposition seront reliés entre eux au niveau du porche actuel afin d'assurer une continuité et faciliter les déplacements.

Après travaux, ce nouvel espace d'environ 190 m² avec cour privative va permettre de regrouper l'ensemble des activités sur un seul site et de disposer de tout le confort nécessaire.

Ce projet, estimé à 100 000 € HT complète le dispositif d'amélioration des structures d'accueil scolaire et périscolaire engagé depuis un an qui débute dès cet été par l'extension de l'école publique.

Les travaux devraient commencer à compter du mois d'octobre et se terminer fin du 1^{er} trimestre 2022.

Solidarité et générosité

Le 7 avril dernier, un incendie détruisait la demeure ainsi que tous les biens d'une famille Marsacaise.

Par vos dons de vêtements, de fournitures scolaires, de vaisselle, de petit électroménager... ; par votre participation à la cagnotte mise en place et/ou à l'achat de repas proposé par l'association l'AHCM, vous avez su apporter du réconfort à toute cette famille et démontrer que les mots générosité et solidarité ne sont pas anodins dans notre commune.

Nous souhaitons à Brigitte, Philippe et leurs enfants de se reconstruire rapidement après cette terrible épreuve.

Nous serons comme vous tous, présents pour eux, s'ils en ressentent l'envie ou la nécessité.

« Dans l'épreuve difficile de l'incendie de notre maison qui a ravagé nos biens, nos souvenirs, nous avons vu la mobilisation des Marsacais dans un élan de générosité, de soutiens... Ces gestes, ces soutiens, nous ont apporté du réconfort et nous ont donné l'impression que notre peine était partagée et pour tout ça, ma famille et moi souhaitons vous remercier par le biais du bulletin. »



Famille ROBIN

APPEL au civisme

Rappel : la benne se trouvant sur la parcelle communale rue du moulin de roche est exclusivement réservée au dépôt de verre. Le dépôt sauvage d'autres déchets implique nécessairement un tri sélectif (effectué par nos agents communaux) avant l'enlèvement de cette dite benne.

Rappel : la divagation des animaux représente un danger pour eux-mêmes et pour autrui, elle est de surcroît interdite.

Même, pour le respect de tous et la propreté de notre commune les déjections canines doivent être ramassées et jetées dans une poubelle.

Rappel : n'oubliez pas d'adapter votre vitesse aux lieux traversés, dans les hameaux de faible visibilité, pensez aux enfants ainsi qu'aux animaux domestiques qui pourraient surgir. RALENTISSEZ !!!

Recensement militaire

N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie dans le mois de vos 16 ans.

Munissez-vous d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de votre pièce d'identité.

Une attestation de recensement vous sera remise.



Réfection des routes

Les travaux de réfection des chaussées 2021 ont été programmés.

Ces travaux de voirie seront réalisés en Juillet ce qui occasionnera pendant quelques jours, la fermeture de ces routes et la mise en place de déviations.

A savoir :

- VC3 : De la herpinais à la route de guénouvry (800m)
- VC103 : Du pont à la grande vallée (1100m)
- CR18 : La Maillardais (200m)
- CR29 : Le fossé neuf (150m)

Un maître artisan à Marsac

M. Alexis Briand exerçant au sein de l'entreprise Drouaud l'activité de chauffage/plomberie/électricité au 13, Rue Jean Mermoz à Marsac, s'est vu attribuer le titre de Maître-Artisan.

Cette récompense vient consacrer son expérience professionnelle et valoriser son savoir-faire.

Réouverture des terrasses

Après de longs mois de fermeture, l'Auberge de La Roche peut de nouveau accueillir du public. L'espace en terrasse, le seul autorisé jusqu'au 9 juin a été réaménagé permettant d'accueillir jusqu'à 20 personnes dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

La première semaine d'ouverture a été affecté par une météo peu clémente et seulement une vingtaine de repas ont pu être servis.

M. et M^{me} Padiou les gérants restent optimistes et attendent les beaux jours pour retrouver leurs clients en terrasse avec une jauge désormais étendue à 34 couverts mais aussi en intérieur avec une capacité de 25-30 couverts.



Restaurant Auberge de La Roche
Réservations au 02 40 87 57 57



Croix de Marsac sur Don

L'association «PEPITES44», par l'intermédiaire de son trésorier José Teffo, intervient sur Marsac sur Don pour la restauration de la trentaine de croix de chemin de la commune.

Presque toutes pérennisées (1/4 était en grand péril), ce petit patrimoine s'est construit sur à peine 50 ans, à partir de 1870 ; très peu ont été érigées après la Première Guerre Mondiale (la dernière date de 1924).

La pierre bleue est omniprésente, à des degrés divers, et les ouvriers carriers de l'époque ont su « sublimer » le matériau.

Droites ou pattées (quelques croix de fonte), presque un quart a un fût rond habilement travaillé, dans un socle utilisant des moellons équarris, à l'origine prévus pour entourer les portes et fenêtres des maisons de l'époque (érigées en temps court entre 1900 et 1910).

A proximité de la voie romaine, la doyenne, du début XIXe siècle, est une très belle croix rustique avec des gravures uniques.

Avec les beaux jours, les frelons asiatiques sont de retour

Par délibération en date du 29 avril 2021, la commune a mis en place un dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons, pour l'année 2021, selon les modalités suivantes :

- Prise en charge à 50% du coût supporté par le bénéficiaire plafonnée à 30 € ;
- Transmettre la facture de l'année en cours attestant la destruction du nid établie par un professionnel qui devra justifier d'un agrément pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole et d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits ;
- Présenter un titre de propriété ou un justificatif du statut d'ayant-droit ;
- Fournir un relevé d'identité bancaire.

Vous pouvez également fabriquer votre piège maison à l'aide d'une bouteille minérale dans laquelle vous y verserez un mélange de 80% de crème de cassis, 10% de vin blanc et 10% de bière brune.

Vous pouvez retrouver la confection d'un piège fait maison sur Internet.



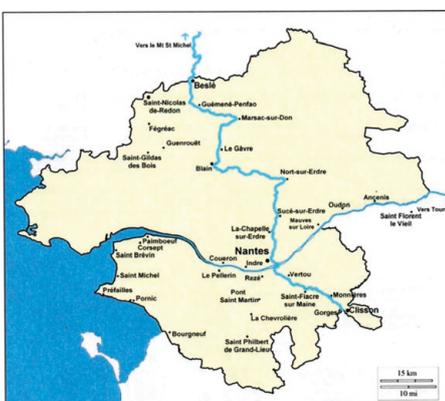
LES BRÈVES

Le chemin des Miquelots, de Clisson au Mont-Saint-Michel

Ce chemin, qui prend naissance à Clisson, s'étire jusqu'au Mont-Saint-Michel sur 295km.

Il traverse notre département du sud au nord pour se poursuivre en Ile-et-Vilaine et sur une partie de la Manche. En Loire-Atlantique, il représente 142km et traverse notre Commune de Marsac sur Don.

Ce sentier est ce qu'on appelle un chemin « partagé ». C'est-à-dire qu'il est commun dans son ensemble avec le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, qui lui, est orienté vers le sud, du Mont-saint-Michel à Santiago.



haltespelerines44@gmail.com
 www.haltespelerines44.fr
 06 70 24 83 64



Message de L'association des Haltes Pèlerines :



Les chemins vers Saint-Jacques-de-Compostelle et le Mont-Saint-Michel sont millénaires. De tout temps, les pèlerins partaient de chez eux, le plus souvent à pied.

Nous souhaitons proposer aux cheminants, différentes possibilités d'hébergement.

La commune de Marsac-Sur-Don est traversée par ce chemin. Nous sommes à la recherche de personnes qui accepteraient d'héberger un pèlerin à la fin de son étape en lui proposant un dîner, un lit et un petit-déjeuner afin qu'il reparte le lendemain en pleine forme !

Ces rencontres sont souvent très riches et un moment fort, tant pour l'accueillant que pour le pèlerin.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter...

Sursum Corda !



Anthony Grouard

Président des Haltes pèlerines en Loire-Atlantique

Marsac à l'honneur dans les médias en avril

Cela ne vous aura pas échappé, deux reportages de télévision ont été réalisés sur notre commune en avril dernier.

L'équipe de Telenantes est venu le 2 avril à la demande de Didier et José TEFFO de l'association « Pépites 44 » pour réaliser un premier reportage sur la pierre bleue dite « de Nozay », très présente sur notre commune. Un petit tour à la Croix Poupard en pleine restauration, au château de la Herbretais et à l'ancienne carrière de Beau Soleil dont l'activité s'est arrêtée en 1970.



Puis au hasard de la célèbre fléchette de l'émission « votre histoire », c'est l'équipe du 13h de TF1 qui a parcouru notre commune le 9 avril. Des entretiens plein d'émotions avec quelques habitants et artisans puis une petite visite à l'étang de la Roche.

Le reportage de TF1 n'est malheureusement plus disponible en ligne, vous pouvez visualiser celui de Telenantes à partir du site de la station.

Nos Journées citoyennes

La commune organise une journée de ramassage des déchets (canettes, papiers, mégots de cigarettes, bouteilles,...) le samedi 3 juillet, avec la participation de l'association *Têtapoux*.

Cette matinée de collecte, où nous vous fournirons des sacs, des gants, des pinces et le plan des zones à nettoyer sera suivie d'un verre de l'amitié, moments d'échanges tant attendus depuis l'apparition de la pandémie.

Vous êtes tous attendus, volontaires et motivés, à la salle « Les 3 Arches » à 9h le samedi 3 juillet.

LA VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

Médiathèque de Marsac sur Don

Rappel des heures d'ouvertures de la médiathèque *Les Mille et Une Pages* de Marsac-sur-Don :

- Mardi : 14h/18h
- Mercredi : 10h/12h
- Vendredi : 16h30/18h30
- Samedi : 10h/12h
- Dimanche : 10h/12h



Service intercommunal de Lecture publique



02 40 07 66 30
 mediatheques@cc-derval.fr
 www.biblios-ccsd.net
 18, Rue Saint Martin

Forum des associations

Afin de se retrouver et relancer la vie associative, un forum est prévu le **samedi 4 septembre 2021**.



Chaque association disposera d'un emplacement pour accueillir et présenter ses activités, avec possibilité de prendre les inscriptions des nouveaux adhérents.

Ville sportive 2021



Afin de concourir cette année pour le label et le challenge de la ville sportive, nous devons tous nous mobiliser, petits et grands.

Une journée de découverte et d'animation sportive, est prévue le Samedi 4 septembre 2021, en même temps que le forum des associations.

Quelque soit l'activité sportive, afin de recenser toutes les personnes qui pratiquent un ou plusieurs sports, un sondage est proposé aux habitants de tout âge.

Nous invitons toutes les Marsacaises et Marsacais à y répondre massivement.



LE CCAS

Besoin de prendre l'air : des aides pour partir en vacances !

Le taux de départ en vacances stagne depuis plus de 10 ans. Les familles à faibles revenus sont les plus concernées, à peine la moitié d'entre elles partent en vacances. Il en est de même pour les enfants, un quart d'entre eux ne partent pas en vacances. Le taux de non départ est particulièrement élevé chez les enfants d'agriculteurs (46 %), d'employés (31 %) et d'ouvriers (34 %). Après ces périodes de confinement qui se sont succédées, le besoin de vacances et de retrouver le goût de la liberté est bien présent.

Pour cela, **des aides financières au départ en vacances existent et peuvent vous aider à réaliser un projet de vacances pour la famille ou pour vos enfants.** Tout d'abord, il existe les aides des comités d'entreprises pour ceux qui peuvent en bénéficier, via notamment le dispositif des chèques vacances, mais aussi des aides versées par la CAF et la MSA, en fonction de la situation de la famille et du quotient familial.

Pour les allocataires de la CAF de Loire Atlantique

Quotient familial	Taux de prise en charge du coût du séjour famille	Taux de prise en charge du coût du séjour enfant
Inférieur à 350 €	75 %	80 %
Entre 351 et 500 €	50 %	75 %
Entre 501 et 650 €	35 %	65 %

Ces taux de prise en charge peuvent être majorés dans certaines situations, si vous êtes une famille monoparentale, si votre enfant souffre d'un handicap... Pour aller plus loin, consultez le site des vacances de la CAF de Loire Atlantique : www.objectifvacances.fr

Ces aides sont accessibles aux allocataires de la MSA après accord du service action sociale de la MSA. Les allocataires de la MSA peuvent également bénéficier de chèques vacances en fonction de leur quotient familial. Pour aller plus loin, consultez le site de la MSA de Loire Atlantique Vendée : loire-atlantique-vendee.msa.fr

Le Cabinet infirmier de Marsac sur Don et Jans tient à se présenter



Notre équipe est composée de 5 infirmières et 1 infirmier. Celle-ci est très active dans la lutte contre la COVID 19 :

- Dépistage par test PCR, principalement au sein de notre cabinet sur RDV (ou à domicile), mais aussi dans les centres de dépistages massifs ;
- Intervention au domicile des patients positifs à la demande du médecin traitant ou de la CPAM ;
- Rôle de conseiller pour les consignes d'isolement ;
- Mobilisation dans les centres de vaccination (Châteaubriant et Blain) en collaboration avec la CPTS et l'URPS.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec l'HAD de Nantes (antenne à Nozay), et ce, afin de raccourcir une hospitalisation et/ou de prodiguer des soins techniques importants à domicile.

Toujours en quête d'améliorer sa pratique professionnelle, l'équipe infirmière se forme régulièrement pour répondre à vos besoins de santé.

En plus de leurs compétences, l'équipe est formée à :

- L'accompagnement de la personne âgée dans sa globalité (soins d'hygiène, évaluation des besoins à domicile, diagnostics infirmiers...);
- L'accompagnement des personnes présentant des troubles cognitifs (Pathologie d'Alzheimer ou apparentée);
- Le suivi des pathologies chroniques (diabète de l'adulte et de l'enfant, insuffisance rénale, insuffisance cardiaque, broncho-pneumopathie chronique obstructive...);
- La relation d'aide ;
- Aux soins palliatifs (accompagnement en fin de vie);
- L'encadrement des étudiants infirmiers...

Les soins courants réalisés : prise de sang, injections, pansements, perfusions, saignées, vaccins, soins d'hygiène... tout cela dans une prise en charge globale.

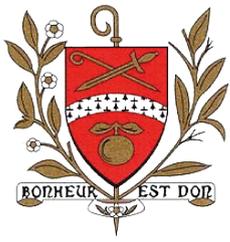
Le cabinet infirmier de Marsac sur Don et Jans vous accueille **sans rendez-vous** aux horaires d'ouverture de leur cabinet :

1 bis, Rue Pierre Perchais à Marsac (près de la Mairie)
du lundi au vendredi
de 7h00 à 7h45.

Et à domicile, sur rendez-vous au



02.40.51.02.86
(il est demandé de laisser un message sur le répondeur afin de pouvoir vous rappeler après les soins).



Suivez l'actualité de MARSAC-SUR-DON en temps réel avec l'application :

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc...recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement **3 étapes** !

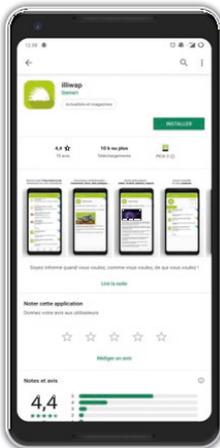


1

Téléchargez l'application illiwap sur l'App Store (iPhone) ou sur le Google Play (Android)

2

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



3

SUIVRE

et recevez les informations de la commune directement sur votre smartphone

illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier

GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement





L'école *Saint Léger*



DECOUVERTE D'UN BASSIN VERSANT

Les CE2/CM sont partis à la découverte du fonctionnement d'un bassin versant (ses limites, ses écoulements) avec un animateur pédagogique du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Val de Vilaine.



ATELIERS PHILO

Depuis quelques semaines, les CP/CE1 participent à des **ateliers Philosophiques** encadrés par une intervenante. Ils participent à un échange collectif en respectant des règles. Ils apprennent à raisonner par eux-mêmes, à observer et accueillir leurs émotions, à développer leur sens critique, à coopérer et à accepter des points de vue différents

VIVE LE CARNAVAL !

Le vendredi 2 avril 2021, les élèves de l'école St Léger ont célébré le carnaval en défilant dans les rues de Marsac. Un moment festif très attendu qui a permis de retrouver un peu de convivialité en cette veille de nouveau confinement...



Inscriptions année scolaire 2021/2022

Les enfants non scolarisés, nés en 2018 ou précédemment, peuvent déjà être inscrits, pour la rentrée prochaine.

Merci de prendre contact avec la directrice, pour convenir d'un rendez-vous.



02 40 87 58 26 (jeudi jour de décharge)
 stleger.marsac@wanadoo.fr
 Blog de l'école : marsac-stleger.fr





L'école publique *le Val du Don*

Promenons-nous dans Marsac

Dans le cadre d'un projet sur les métiers de la commune, les élèves de maternelle sont allés se promener mardi 09 mars dans les rues de Marsac sur Don pour aller à la rencontre des commerçants de la commune. La chasse au trésor a commencé chez le garagiste, puis s'est poursuivie à la pharmacie, le salon de coiffure, l'épicerie, le cuisinier traiteur et la boulangerie.



Les enfants lors du goûter au retour de la promenade, au menu, pain de la boulangerie et chocolat



L'objectif était d'amener les élèves à prendre conscience des différents métiers présents dans le bourg et d'amorcer un travail de langage sur les métiers, le boulanger, la boulangère et leur matériel. Nous remercions sincèrement les commerçants pour leur accueil et leur générosité. Mission réussie, nous avons trouvé le trésor, un coffret plein de bonbons.

Les enfants chez le garagiste avec démonstration de lever de voiture sur le pont élévateur, super !

C'est Carnaval à l'École le Val du Don



La dernière semaine de février a été l'occasion de fêter mardi gras à l'école le Val du Don en organisant le carnaval des enfants. Enfants et enseignants se sont donc prêtés au jeu pour une journée remplie de sourires. Les enfants sont arrivés à l'école déguisés et ont gardé leur déguisement sur l'ensemble de la journée. Des activités sur cette thématique ont été organisées en classe. En maternelle, les enfants ont habillé Arlequin de toutes ses couleurs et ont décoré le chapeau du clown par une pluie de confettis.



C'est la fête...



Pour conclure cette belle journée, dans le respect des règles sanitaire, un défilé a été organisé sur la cour et ponctué par une pluie de confettis naturels.

Le Vendée Globe à l'École le Val du Don

Les élèves du CP au CM2 de l'école le Val du Don nous racontent leur expérience du Vendée Globe à l'école.

Nous avons suivi cette année le Vendée Globe 2020-2021. Dans cette course, les skippers sont partis des Sables d'Olonne, le 8 novembre 2020. Trente-trois skippers ont débuté la course dont 6 femmes ce qui est très rare. Jusqu'ici, seulement sept femmes avaient, en tout, participé à cette course. Huit skippers ont été contraints d'abandonner la course mais certains (Samantha Davies et Isabelle Joschke) ont décidé de terminer le trajet hors-course pour soutenir leurs associations respectives.

Les élèves ont suivi chaque jour les aventures de ces skippers. Plusieurs temps forts ont marqué cette course, notamment, le sauvetage de Kevin Escoffier par Jean le Cam, ou encore la course de Jeremy Beyou qui, malgré 10 jours de retard dû à une panne sur son bateau, a terminé en 13^{ème} position. Ce projet nous a permis de travailler sur l'alimentation et le sommeil en découvrant le mode de vie des skippers ainsi que sur la découverte du monde de manière générale. Nous avons également découvert les Imocas (bateaux des skippers) et le vocabulaire propre à ce type de moyen de transport. Les différentes vidéos visionnées en classe, ont également permis de mieux connaître les skippers à travers différentes anecdotes.

Cette course était particulière puisque, jusqu'au dernier moment, nous ne savions pas qui allait gagner car suite au sauvetage de Kevin Escoffier, certains skippers ont eu des heures de rattrapage par rapport au temps consacré à la recherche de ce skipper. Pour cette raison, Charlie Dalin est le premier à avoir franchi la ligne d'arrivée mais le vainqueur de cette 9^{ème} édition est Yannick Bestaven. Les premiers ont terminé ce tour du monde en 80 jours.



En CM1-CM2, nous avons, en parallèle, participé à une course virtuelle « virtual regatta ». Cela nous a permis de faire également le Vendée Globe puisque nous avons dirigé notre propre bateau quotidiennement sur internet. Nous devons faire attention à la mer ainsi qu'au vent. Nous sommes arrivés 90 152^{ème} sur plus d'un million de participants et nous étions très fiers de nous.

Cette belle aventure, avec du suspense et des rebondissements, restera dans nos mémoires.

Les CP-CE1-CE2-CM1-CM2



APEL Saint Léger

Ce début d'année 2021 teinté par la crise sanitaire qui dure et les mesures à respecter nous obligent à revoir certaines de nos manifestations...

- Ainsi le traditionnel repas de l'école du mois de Mars, fut cette année encore annulé ! Ceci nous prive encore une fois de recettes... Nous avons donc proposé aux familles une vente de pizzas, toujours en partenariat avec la pizzeria de Nozay « La Casa Bella », pour espérer collecter les fonds nécessaires au fonctionnement de l'association (achat de matériels pédagogiques, matériels, sorties...)
- Comme vous avez pu le constater le vide-grenier du 2 mai, a été lui aussi annulé, on vous donne RDV l'année prochaine, même endroit, 1er dimanche de mai.
- Enfin, nous avons projeté de financer une sortie scolaire du 19 au 21 mai pour les plus grands (classe de CE2, et CM) où ils auraient visiter un château de la Loire dans le Maine et Loire, afin de découvrir concrètement un aspect de leur thème sur les arts...

Malheureusement là aussi cette classe découverte est annulée.

Nous pensons particulièrement aux élèves de CM2 qui n'auront pas le plaisir de vivre cette formidable expérience avant leur rentrée au collège.

Ce dernier trimestre scolaire est toujours très festif avec l'organisation de la kermesse, de la tombola ; mais cette fois encore, le contexte sanitaire et les directives gouvernementales nous obligent à revoir notre organisation.

Les enfants fêteront la fin de l'année scolaire sur le temps scolaire, mais l'Apel essaie de mettre en place une vente de tickets de tombola avec de très

beaux lots adultes et enfants à gagner ainsi que des ventes à emporter diverses. Nous vous tiendront informés au plus vite en espérant pouvoir compter sur le soutien et la générosité de tous.

Nous espérons que cette crise s'éloigne un peu, nous permettant de nous revoir tous : parents, enfants, grands-parents, amis, voisins... lors de prochaines manifestations... de moments conviviaux qui nous manquent tant !

Prenez soin de vous

La Cabane

Les inscriptions à l'accueil périscolaire La Cabane sont ouvertes à partir du lundi 14 juin.

Pour les nouvelles familles il est obligatoire de remplir toutes les pièces du formulaire d'inscription que vous trouverez sur le site de la mairie de Marsac sur Don, en suivant ce lien :

www.mairie-marsacsurdon.fr/fr/information/73531/enseignement-vie-scolaire

Vous devrez les télécharger, les imprimer et les déposer sous enveloppe à l'accueil périscolaire La Cabane (ou dans la boîte à lettres), 2 rue du Prieuré (en face de la bibliothèque) le 25 juin au plus tard.

Avec ces informations nous vous ouvrirons un espace personnel sur le portail famille Agora et vous enverrons un courriel explicatif afin que vous puissiez gérer votre compte Agora (Planning des réservations à La Cabane, consultation des factures...).

Pour les familles déjà inscrites sur la période 2020/2021, afin de valider votre réinscription pour l'année à venir nous avons uniquement besoin du planning semaine type et l'accusé de réception du règlement intérieur, complété et signé, qui vous ont été transmis.



Les exigences sanitaires ne permettant pas de réaliser l'assemblée générale dans de bonnes conditions, un temps de rencontre entre les familles, les bénévoles et les salariés de La Cabane sera organisé à la rentrée de septembre 2021.



alcohol assistance

Alcool assistance est une association, loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui a pour but de grouper toutes les personnes désirant, par leur engagement personnel, œuvrer efficacement pour la prévention et le traitement de l'alcoolisme, maladie physique, psychologique et sociale.

Alcool assistance s'efforce de réaliser autour des malades alcooliques la mobilisation de toutes les bonnes volontés, de toutes les compétences et de tous les secours, afin d'aider les malades à se libérer, puis se réadapter à la vie.

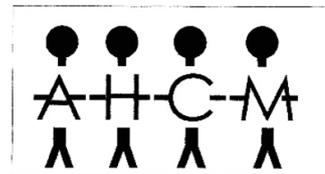
Si vous avez des difficultés avec l'alcool, sachez qu'il n'est jamais trop tard ! Toute personne désireuse d'informations, d'une aide, pour elle-même ou son entourage peut assister aux réunions.

Une réunion publique est programmée tous les 3^{èmes} vendredis du mois, dans la salle de l'ancien accueil périscolaire derrière l'église de Marsac-sur-Don, à 20h00.



M. Roger COURCOUL
07.70.52.59.15

Association Humanitaire et Culturelle Marsacaise



Malgré la situation sanitaire qui a limité pendant de nombreuses semaines nos déplacements et restreint encore les rassemblements, l'Association Humanitaire et Culturelle Marsacaise continue ses actions locales en faveur de familles touchées par le handicap ou qui ont un besoin urgent de soutien.

Depuis l'automne dernier, plusieurs personnes ont pu être aidées financièrement pour un montant total de 4000€ :

- séances d'ergothérapeute pour un jeune garçon de Jans
- achat d'un véhicule automatique pour une personne de Guemené-Penfao victime d'un AVC il y a quelques années

L'association a également lancé dernièrement un repas « solidarité incendie » pour une famille de Marsac. La population a répondu présente avec 358 repas vendus.

M^{me} Millart, praticienne de Shiat-su installée à Marsac, a souhaité s'associer à cette action en proposant des séances sur 2 jours dont les montants seront entièrement reversés à la famille. Merci à tous pour ce formidable élan de solidarité !

Nous espérons pouvoir vous retrouver en fin d'année sur le parquet de la salle « Les 3 Arches » le samedi 6 novembre pour notre traditionnelle soirée « Années 80 ».



Commémoration du 8 Mai 1945

Cette année, la cérémonie commémorative de la Victoire de la France et des Alliés du 8 Mai 1945, a pu avoir lieu, en comité restreint, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19.

Elle s'est déroulée le Dimanche 9 Mai à 11 heures, devant le Monument du Souvenir, en respectant le protocole :

Dépôt de gerbes, Sonnerie aux Morts, minute de silence, la Marseillaise et lecture du message national par M. le Maire.

Le devoir de Mémoire a été respecté.

D'autre part, lors du dépouillement des votes et résolutions de l'Assemblée Générale 2021, Michel HOULLIER, président fondateur de l'UNC-AFN de Marsac depuis 1964, ayant cessé ses fonctions lors de l'Assemblée Générale du 11 Janvier 2020, a été nommé à l'unanimité Président d'Honneur de notre Association.



Phase complémentaire de Parcoursup : pourquoi pas le Campus connecté !

Les futurs étudiants qui n'ont pas reçu de proposition d'admission lors de la première phase de Parcoursup peuvent participer, à partir du 16 juin et jusqu'au 16 septembre, à la phase complémentaire et formuler de nouveaux vœux. Suivre une formation à distance au Campus connecté Châteaubriant-Derval au Quai des Entrepreneurs est une des possibilités à envisager. Afin de faire découvrir le lieu et les formations, la communauté de communes organise plusieurs permanences.

QU'EST-CE QU'UN CAMPUS CONNECTÉ ?

Le Campus connecté, lieu labellisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation permet aux bacheliers de réussir leurs études supérieures et de profiter d'un accompagnement sur-mesure tout en restant sur le territoire Châteaubriant-Derval. En un seul et même lieu, les étudiants auront accès à des équipements de qualité dans un bâtiment récent : open space, bureaux individuels, fibre optique, espace détente-repas, accès libre à une imprimante, équipement en visio-conférence... Les étudiants bénéficieront d'un accompagnement individualisé toute l'année, assuré par Séverine Chantebel, tutrice du Campus connecté. Présente au quotidien, elle leur donnera des conseils méthodologiques et organisationnels et répondra aussi à leurs diverses questions relatives à la scolarité et à la vie d'étudiant.

Toutes les formations à distance peuvent être suivies au Campus connecté. Les futurs étudiants ont le choix parmi les enseignements supérieurs et les formations listés sur la plateforme Parcoursup.fr. Les diplômes ou les certifications obtenus à distance ont la même valeur que ceux obtenus en présentiel. L'inscription est gratuite au Campus connecté. Seuls les frais liés à l'université ou à l'école sont à la charge de l'étudiant.

LES PERMANENCES POUR DÉCOUVRIR LE CAMPUS CONNECTÉ, LES FORMATIONS ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ SUR PARCOURSUP

À Châteaubriant

Quai des Entrepreneurs
6A rue d'Ancenis de 17h à 18h

- Jeudi 1^{er} juillet
- Jeudi 5 août
- Jeudi 19 août
- Mardi 7 septembre

À Derval

Espace France Services
14 rue de la Garlais 17h-19h

- Jeudi 8 juillet
- Mardi 3 août
- Mardi 31 août

Permanences gratuites et sans rendez-vous.

Contact

Séverine Chantebel
Tutrice Campus connecté

Quai des Entrepreneurs
6A rue d'Ancenis
44110 - CHÂTEAUBRIANT

02 72 41 01 12

campusconnecte@cc-chateaubriant-derval.fr



Lusanger, Petit-Auverné, Rougé et Soudan : un nouveau service dans les déchetteries pour le tri et la valorisation du bois collecté

De nouvelles bennes de collecte viennent d'être installées dans les déchetteries intercommunales. Elles sont destinées à la valorisation des déchets en bois tels que les meubles, les planches, les palettes, etc.

Le tri et la collecte séparée du bois va permettre d'ajouter une nouvelle filière et donc de nouvelles possibilités de valorisation des déchets au réseau des déchetteries intercommunales.

QUELS DÉCHETS ?

La benne à bois est destinée aux déchets en bois tels que le bois massif, le bois de palette, le bois de cage, le bois de charpente, le bois reconstitué et aggloméré.

DÉCHETS INTERDITS

Végétaux et souches, bois traités d'extérieur (traverses de chemin de fer, claustras, piquets,...), bois peints ou souillés, isorel, medium, parquets flottants, portes alvéolées et fenêtres.

LA VALORISATION

Le bois est recyclé en panneaux de particules.

C'est aussi pour les meubles en bois avec Emmaüs à la déchetterie de Châteaubriant

Pensez au réemploi et offrez une seconde vie à vos meubles en bois. En partenariat avec Emmaüs, une filière de réemploi est présente à la déchetterie intercommunale de Châteaubriant.



CONTACT Tél. : 0800 00 16 32 (numéro gratuit) - ambassadeursdutri@cc-chateaubriant-derval.fr

L'espace aquatique de Derval

a le plaisir de vous annoncer sa réouverture progressive suite aux annonces gouvernementales

Depuis le mercredi 9 juin 2021 :

Ouverture à l'ensemble des publics selon le planning de fonctionnement période scolaire

A compter du lundi 05 juillet 2021:

Ouverture à l'ensemble des publics selon le planning de fonctionnement période estivale.

Centre aquatique de Derval

33, Rue de l'Abbé Orain
44590 DERVAL

accueil@centre-aquatique-derval.com
espace-aquatique-derval.fr

Les animateurs jeunesse des *Les Potes des 7 Lieux* sur les réseaux !

Depuis octobre 2020, Hugues Briand et Rémy Lagarre officient en tant qu'animateurs responsables jeunesse à l'association intercommunale «Les Potes des 7 Lieux», auprès des jeunes du bassin de Derval. Ainsi, chaque période de vacances scolaires, mais aussi les mercredis et samedis hors vacances, sont rythmés par leurs propositions auprès des 9-11 ans à l'Accueil Passerelle et des 11-17 ans au local jeune.

Depuis la situation sanitaire et les contraintes pour réunir des groupes, Hugues et Rémy ont mis en place le serveur « Discord des Potes des 7 Lieux » afin de pallier à l'absence d'accueil en présentiel et permettre de partager avec les jeunes, des jeux, des discussions, des projets...

De plus, les jeunes peuvent les retrouver sur les réseaux via Instagram, Facebook et Discord. Des espaces qui permettent aussi de maintenir un lien constant avec des jeunes du bassin. Une mission complémentaire pour Les Potes, appelée «Promeneurs du Net» labellisée par la CAF de Loire-Atlantique et le CRIJ. Deux animateurs qui au-delà de leurs missions ont aujourd'hui une fonction de «Promeneurs du Net» permettant de créer du lien avec les jeunes, d'être en veille sur les nouvelles pratiques et échanges sur les réseaux, de dialoguer avec les jeunes qui le souhaitent ou en ressentent le besoin, et d'accompagner des jeunes dans la recherche de réponses à leurs interrogations.



N'hésitez pas à les retrouver directement sur leurs réseaux sociaux :

Instagram : remy.p7l // hugues.p7l

Facebook : Rémy Les Potes Pdn // Hugues Les Potes Pdn

Discord : RémyDes7Lieux#4485 // HuguesDes7Lieux#8830



Comme chaque année, *les Potes des 7 lieux* proposent des animations sur le bassin de Derval pour petits et grands.

A Marsac su Don :

> **Accueil de loisirs** pour les enfants de la Petite Section au CM1 : du 7 au 30 juillet, dans les locaux de l'ancienne halte garderie.

C'est votre première fois parmi nous? Pour une entrée en douceur, **nous proposons des Portes ouvertes** pour découvrir les lieux entre parents et enfants le mardi 6 juillet de 16h30 à 18h. L'occasion pour découvrir les jeux et rencontrer les animateurs.

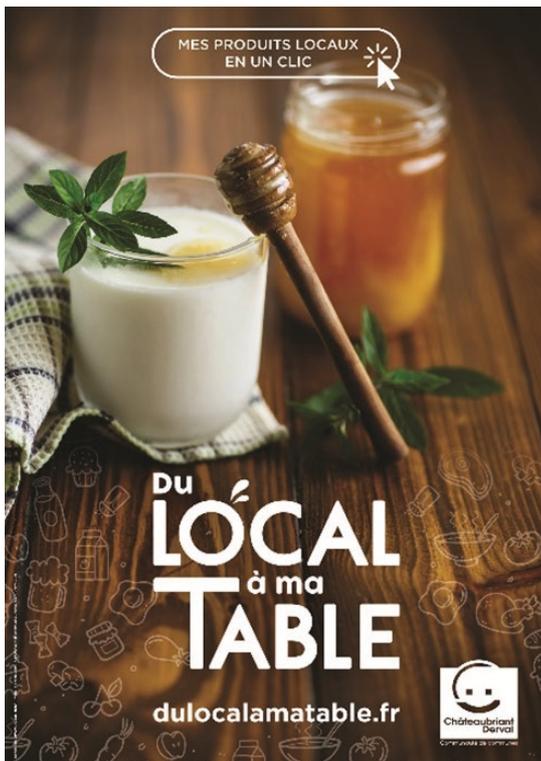
Voilà l'été aux *Potes* !

> **Navette pour l'Accueil Passerelle** pour les enfants du CM1 à la 5^{ème} : un accueil spécialement adapté pour les pré-ados. Cet accueil est ouvert à Derval les 2 mois d'été et une navette au départ de St Vincent des Landes est mise en place en juillet.

> **Accueil caravane** à partir de la 6^{ème} : Elle revient cet été du 15 au 23 juillet proche des terrains de tennis ! Elle est ouverte gratuitement du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30. Les anim' y propose des animations en tout genre, les ados peuvent y rester 10min ou toute l'après-midi...

Ouverture des réservations en ligne le lundi 17 mai.

Découvrez notre programme complet : sorties ados, séjours, animations pour les familles et adultes et les infos pratiques sur notre site internet www.lespotesdes7lieux.fr



Du local à ma Table

Lancement d'une plateforme de vente en ligne de produits alimentaires locaux

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (44) a lancé début mai 2021 « Du local à ma Table », une plateforme web dédiée à la vente et à la distribution en points de retrait de produits alimentaires locaux proposés par les agriculteurs, producteurs et artisans du territoire intercommunal.

Un projet innovant alliant vente de ligne et points de retrait dans les commerces de proximité.

Dans le cadre de son **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** développé avec ses trois partenaires (la Chambre d'Agriculture, la CCI Nantes St-Nazaire et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat), et dans la continuité de la carte interactive créée lors du premier confinement au printemps 2020, la Communauté de Communes poursuit et accélère ses actions en faveur l'économie locale et de tous ses acteurs, que ce soit dans les domaines de l'industrie, la logistique, le commerce, la santé, les services et, pour ce projet inédit, l'artisanat et l'agriculture.

Avec le soutien de la Banque des Territoires, l'intercommunalité a ainsi pu développer en quelques mois la plateforme numérique dulocalamatable.fr

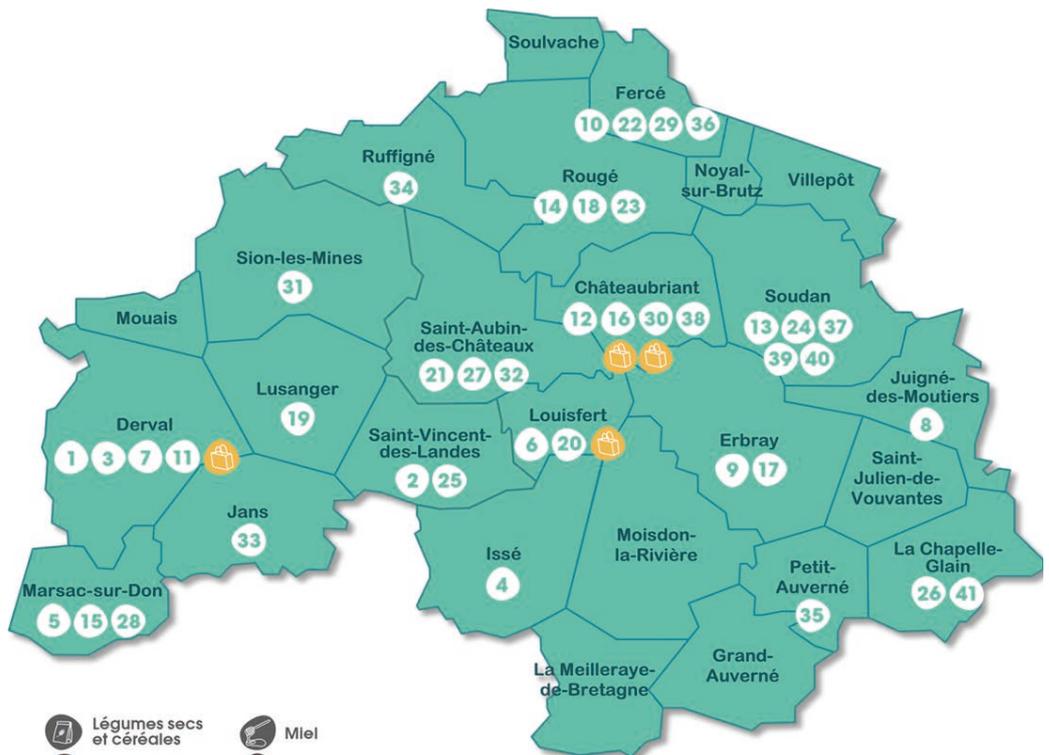
Cette démarche a mobilisé les élus et les services la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour répondre à 5 objectifs principaux :

- **mettre en lumière les artisans et producteurs locaux**, leur savoir-faire, leur passion et développer l'information des habitants du territoire sur les productions alimentaires locales ;
- **animer et encourager la vie socio-économique locale** en incitant les consommateurs à se rendre dans les lieux désignés comme points de retrait (commerce de proximité, marché hebdomadaire, salle municipale...);
- **relocaliser les achats de produits alimentaires** et inciter au respect de la saisonnalité ;
- **simplifier la distribution et la livraison en proximité de produits frais et non frais**, issus des producteurs et artisans locaux, en animant et en développant un réseau de points de retrait sur un territoire vaste et majoritairement rural ;
- **soutenir la digitalisation des activités artisanales et agricoles** du territoire Châteaubriant-Derval en proposant un mode de commande et de paiement simplifié et sécurisé grâce à l'appui technique d'une entreprise locale spécialisée et reconnue (Villes&Shopping).



DU LOCAL à ma TABLE

MES PRODUITS LOCAUX EN UN CLIC



- | | | | |
|-------------|---------|--------------------------|--|
| Bœuf | Œufs | Légumes secs et céréales | Miel |
| Porc | Lait | Légumes | Caramel |
| Agneau | Fromage | Pommes | Herbes aromatiques et médicinales, spiruline |
| Volaille | Yaourts | Jus de pommes ou cidre | Plats à emporter |
| Charcuterie | Pain | Bière | |

POINTS DE RETRAIT

- Ferme du Bois du Parc à Châteaubriant.
- Carrefour Market à Châteaubriant
- Chez Véro à Louisfert
- Épicerie Bienvenue à la Maison à Derval

<p>15 FERME DES PRAIRIES DU DON Odile et Dominique Peuzé</p>	<p>16 FERME DU BOIS DU PARC Laurent Degré</p>	<p>17 FERME DU MOUTON NOIR Benoît et Agnès Sion</p>	<p>18 FRÉMONT FROMAGES Julien Frémont</p>	<p>19 FOURNIL DE LA GUILLAUMIÈRE Emmanuel Hamon</p>	<p>20 GAEC FREDÉL Ambroise Fredouell</p>	<p>21 GAEC RATIVÉL Béatrice et Cyrille Rativel</p>
<p>22 GÎTE DE LA BARRE - LA BARRE BICHE Jeannette et Philippe Boisseau</p>	<p>23 GWEN NATURE Gwenéelle Thomerot</p>	<p>24 Jean-Michel Poirier</p>	<p>25 LA FERME 'EAU KO' ÉLEVAGE SALERS BIO Stéphane Janvier et Rozenn Clévédé</p>	<p>26 LA FERME DU MOULIN Anais et Thomas Hardy</p>	<p>27 LE BON GRAIN DIT VRAI Jean-Yves Camus</p>	<p>28 LE MARMITON TRAITEUR Thierry Meleau</p>
<p>29 LES BIAO JARDINS DE LA RENAUD Samuel Debroise</p>	<p>30 LES CAMELS DE VALENTIN Valentin Huret</p>	<p>31 LES RUCHERS COLORÉS Christophe Rouard</p>	<p>32 LES RUCHERS DE LA DOUE Arnaud et Anne-Laure Degrave</p>	<p>33 LES RUCHES DE LA VALLÉE DU DON Didier et Alexis Gachet</p>	<p>34 LES VERGERS DE LA NOUETTE Jean-François Hervé</p>	<p>35 MARQUE - JUSTE DE LOIRE-ATLANTIQUE - Yoann Vétu</p>
<p>36 Marie Amélie Thomerot</p>	<p>37 O'FIL DES HERBES Peggy Alliot</p>	<p>38 PAPY'BOT Steven Blanchard</p>	<p>39 SOLZEN SPIRULINE Adrien Thomy</p>	<p>40 VIVIEN D'ANJOU Hervé Hunault et Thierry Chantebel</p>	<p>41 VOTRE MARCHÉ LE P'TIT MARCHAND Thierry Marchand</p>	

Du 7 juin au 18 juillet 2021 Inscription aux transports scolaires

Nouvelle inscription, renouvellement...
Retrouver toutes les informations sur :

aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2021

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire, que votre enfant circule en train TER ou en car.

Première inscription au réseau ALEOP

L'inscription s'effectue sur le site aleop.paysdelaloire.fr

Vous pouvez accéder à «un espace famille» en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

1. Avant de commencer, munissez-vous :

- d'une adresse e-mail valide pour vous envoyer des informations relatives à votre inscription,
- d'une photo,
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire en 3 fois.

2. Pour vous inscrire, rendez-vous à partir du 7 juin sur aleop.paysdelaloire.fr

- cliquez sur : inscriptions aux transports scolaires,
- renseignez le formulaire et laissez-vous guider,
- A la fin de votre saisie, choisissez le mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.

Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

Votre enfant utilise le train TER ou un car de ligne régulière :

Sa carte de transport vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

Votre enfant voyage en car scolaire (carte avec scolaire écrit en jaune en bas à droite) :

Sa carte de transport, à puce, reste la même. Pour rappel, elle est à conserver d'une année sur l'autre, dans son étui rigide. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne l'inscription de votre enfant, une fois votre paiement effectuée.

Inscription aux transports scolaires

Nouvelle inscription, renouvellement... Retrouvez toutes les informations sur aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2021



Renouvellement d'inscription

Pour renouveler l'inscription de votre/vos enfants, rendez-vous à partir du 7 juin sur votre compte transport ALEOP :

- reconnectez-vous à votre compte,
- cliquez sur : renouvellement,
- vérifiez et mettez à jour les informations concernant votre enfant,
- choisissez le mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.

Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.



L'Association EPAL recrute

L'Association EPAL, bureau de Nantes recrute des accompagnateurs-trices prêts(es) à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des enfants et adultes en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos 200 séjours, 2 ou 3 semaines cet été entre le 17 juillet et le 21 août, rejoignez nos équipes d'animation ! 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 WE en juin)
- PSC1 souhaitable
- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignements et postuler :
www.epal.asso.fr

Vous cherchez un emploi ? Ne restez pas seul



SOLIDARITÉS
NOUVELLES
face au CHÔMAGE

Solidarités Nouvelles face au Chômage vous propose
un accompagnement personnalisé et gratuit, quels que soient
votre situation, votre domaine d'activité et vos qualifications.

Vous souhaitez

- un soutien humain
- un échange concret
- un accompagnement dans la durée

Nous pouvons

- vous écouter
- vous donner des conseils personnalisés
- vous appuyer dans la construction de votre projet professionnel

CONTACTER SNC PAYS DE CHATEAUBRIANT

Tél. 06 70 30 68 78

Mail : snc.chateaubriant@snc.asso.fr

Deux personnes bénévoles vous accompagnent
dans votre recherche d'emploi, **mais il vous appartient d'agir.**

Pour en savoir plus snc.asso.fr

Don du Sang de Nozay

L'Etablissement français du sang et l'Association pour le don de sang bénévole de Nozay vous invitent à donner votre sang.

Les collectes pour le deuxième semestre 2021 se dérouleront à la Salle Municipale des Etangs – 3, Route de la Base de Loisirs à Nozay, les :

- Mercredi 1^{er} septembre : de 16h00 à 19h30
- Vendredi 29 octobre : de 10h à 13h et de 16h00 à 19h30
- Mercredi 29 décembre : de 16h à 19h30.

En raison du COVID 19, la collecte aura lieu uniquement sur **SUR RENDEZ-VOUS.**

Horaires et inscriptions sur
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Ils comptent sur vous.



DEVENEZ BÉNÉVOLE VACANCES & FAMILLES

Rejoignez une association de 1500 bénévoles
engagés au cœur des territoires.

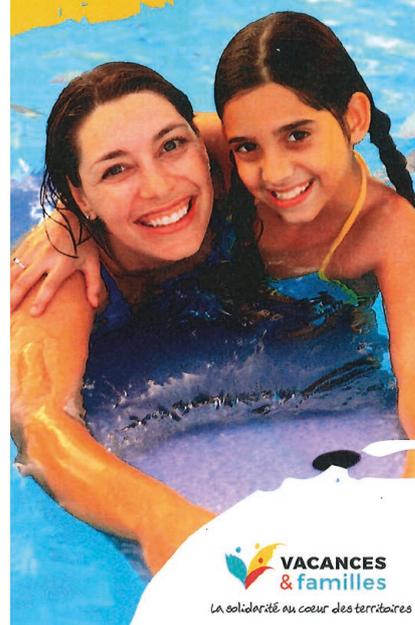


 **VACANCES
& familles**
La solidarité au cœur des territoires!

Contact

Vacances et Familles – Antenne 44
8 rue d'Hendaye 44200 Nantes
02 40 46 47 88
c.pannard@vacancesetfamilles.org

**VOUS AUSSI, PARTEZ
EN VACANCES
en famille !**



 **VACANCES
& familles**
La solidarité au cœur des territoires

La complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

Si vous rencontrez des difficultés dans l'accès aux soins, vous pouvez bénéficier d'une aide : la Complémentaire santé solidaire.

Selon vos ressources :

- soit la Complémentaire santé solidaire ne vous coûte rien,
- soit la Complémentaire santé solidaire vous coûte moins de 1 € par jour par personne.

La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.



Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

- Vous ne payez pas le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital,...
- Vous ne payez pas vos médicaments en pharmacie, ni vos dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants.
- Vous ne payez pas la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou des prothèses auditives.

Vos frais médicaux sont payés par les organismes d'assurance maladie obligatoire et l'organisme que vous avez choisi pour gérer la Complémentaire santé solidaire.

À noter : Le médecin peut vous demander un dépassement d'honoraires si vous avez des demandes particulières, comme les consultations hors des heures habituelles ou des visites à domicile non justifiées.



**l'Assurance
Maladie**

LOIRE-ATLANTIQUE

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :

- bénéficier de l'Assurance Maladie,
- et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

Avec le simulateur en ligne sur ameli.fr, vérifiez si vous avez le droit à la Complémentaire santé solidaire :

www.ameli.fr/simulateur-droits

Comment demander la Complémentaire santé solidaire ?

Vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire :

- Internet sur votre compte [ameli](http://ameli.fr),
- en envoyant ou en déposant le formulaire et les justificatifs demandés à la CPAM.

À réception du dossier complet, la CPAM étudie votre demande dans un délai de 2 mois et vous informe de sa décision. Votre attestation de droits sera ensuite disponible dans le compte [ameli](http://ameli.fr) si vous en avez un. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à votre adresse postale, sous format papier.

Plus d'infos sur ameli.fr :

www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/complementaire-sante-solidaire

Vous êtes étudiant.e ?

Les bons réflexes pour bénéficier des services de la CPAM

A partir de 18 ans, et dès réception du courrier de bienvenue de l'Assurance Maladie, effectuez sans tarder les démarches suivantes :

- Mettez à jour votre carte Vitale,
- Téléchargez l'appli [ameli](http://ameli.fr) (disponible sur AppStore et Google Play) et connectez-vous à votre compte personnel sur ameli.fr,
- Si ce n'est pas déjà fait, choisissez un médecin traitant,
- Vérifiez vos coordonnées bancaires sur l'appli [ameli](http://ameli.fr),
- Créez votre Dossier Médical Partagé sur dmp.fr,
- Vérifiez votre rattachement à une complémentaire santé (famille ou autre). Si vos ressources sont modestes, n'oubliez pas d'évaluer en ligne votre droit à la Complémentaire santé solidaire (CSS) sur ameli.fr. Vous pouvez en faire la demande à partir de votre compte personnel sur ameli.fr.

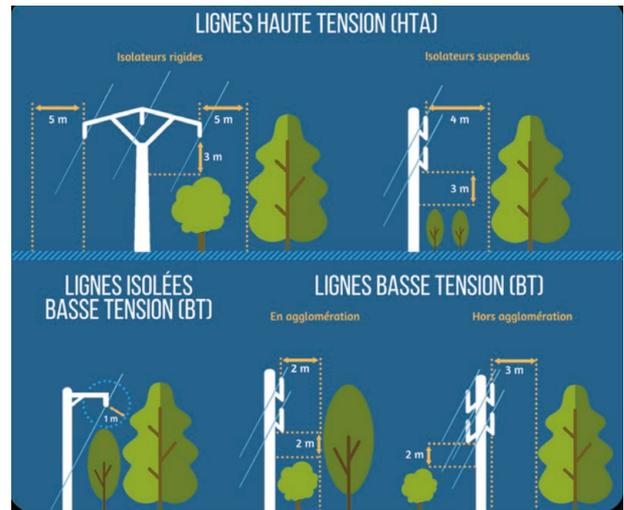


Plus d'infos sur ameli.fr :

www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant

Campagne d'élagage à proximité des réseaux électriques au sein de la commune

Enedis organise une campagne d'élagage au sein de la commune pour améliorer la qualité de la distribution de l'électricité et garantir la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes électriques.



Les travaux seront réalisés par l'entreprise prestataire **SERPE** en deux étapes :

- Recensement de la végétation à élaguer 2^{ème} semestre 2020/ 1^{er} semestre 2021 ;
- Travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage 1/2 semestre 2021.

Selon les besoins, notre prestataire pourra être amené à contacter directement les propriétaires des arbres.

Pour tout renseignement complémentaire, nos services restent à votre disposition aux coordonnées suivantes :

ENEDIS, 2 rue de la Conraie 44700 Orvault

Rappel : les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'Enedis.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.

Le CLIC du Pays de Châteaubriant déménage !



Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidentes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay.

Après des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Equipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation et d'en assurer l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.).

Après des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

Le CLIC vous accompagnera dans de nouveaux locaux à partir du 22 juin, au **10 rue d'Ancenis à Châteaubriant**.



L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.

Accueil du Public sur Rendez Vous

N'hésitez pas à nous contacter :

CLIC du Pays de Châteaubriant

02 28 04 05 85

Mail : clidupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

Quelques conseils de jardinage

Juillet et Août

- Surveiller les plantations de printemps (vivaces, arbres, arbustes). Arroser le soir pour limiter l'évaporation.
- Pailler vos massifs pour éviter les mauvaises herbes et pour garder l'humidité.
- Remonter d'un cran la hauteur de coupe de votre tondeuse, la pelouse souffrira moins de la chaleur.
- Couper les fleurs fanées.

Septembre

- Préparer le terrain pour semer la pelouse.
- Tailler les haies (laurier, troène, thuyas, éléagnus) ainsi elles resteront propres tout l'hiver.

Octobre

- Semer une pelouse.
- Arracher les plantes annuelles.
- Faire les plantations bis-annuelles (pensée, pâque-rette, giroflée, myosotis et pavot) et les plantations bulbes de printemps (tulipe, narcisse, crocus, muscari et perce-neige).

Attention, il est interdit de traiter près des fossés, caniveaux et rivières.



Numéros utiles



SAMU
15



Gendarmerie
17



Pompiers
18



Allô Enfance Maltraitée	119
Allô Service Public	39 39
Centre anti-poison	02 41 48 21 21
Drogue info services	117
ENEDIS Dépannage	09 726 750 44
G7RDF Urgence Sécurité Gaz	0 800 47 33 33
Véolia Eau	09 693 235 29
N° vert Canicule Info	0 800 06 66 66
Point écoute jeunes	02 40 35 47 73
Point écoute parents	02 40 35 00 88
Sida info Service	0 800 840 800
Sécurité Sociale	36 46
SOS Urgences Mamans (garde temporaire d'enfants)	02 40 73 90 30
Violences Conjugales	39 19

Urgences européennes **112**



Pompiers, police, SAMU pour les personnes sourdes ou malentendantes **114**

SOS Médecin **36 24**

SAMU Social **115**

Pharmacie de garde **32 37**

Horaires d'ouverture de la mairie pour la période estivale :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Fermée tous les samedis



Associations, réfléchissez dès à présent sur la rédaction de vos articles à nous transmettre pour le 11 Septembre 2021.

